

Formalités de changement d'adresse

Soumis par Cyril
08-08-2008

Nous avons donné congé de notre logement et le quittons dès la fin de ce mois d'août. Nous logerons chez mes parents (merci à eux ;-) les 3 premières semaines de septembre, juste avant notre départ, le 18.

Un changement d'adresse auprès de différents organismes s'impose alors. Une redirection du courrier doit également être effectuée auprès de La Poste.

Ces opérations peuvent être effectuées en une opération par internet. Il suffit pour cela de se connecter à l'adresse :

- www.changement-adresse.gouv.fr

Après une inscription rapide consistant à renseigner ses coordonnées, l'ancienne adresse ainsi que la nouvelle, un certain nombre d'organismes sont proposés, il suffit de les sélectionner pour que ces derniers reçoivent automatiquement la demande de modification de votre adresse. Pour visualiser le formulaire, cliquez sur l'image ci-contre.

C'est simple non ?